

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
الجمهورية العربية السورية
23-25 ماي 2009



OIC/36-CFM /2009/POA/RES/FINAL

**RESOLUTION
SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
DECENNAL DE L'OCI**

**SOUMISE A LA
LA 36^{EME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES
AFFAIRES ETRANGERES**
(Pour le renforcement de la solidarité islamique)

**DAMAS-REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
DU 28 JOUMADA AL OULA AU 1 JOUMADA ATHANI 1430H
(23-25 MAI 2009)**

**RESOLUTION N°1/36-POA
SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTION
DECENNAL DE L’OCI**

La trente sixième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session du renforcement de la solidarité islamique), tenue à Damas - République Arabe Syrienne, du 28 au 30 Jomada Al Awal 1430H (23-25 mai 2009) ;

Considérant la Déclaration de la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à La Mecque, Royaume d’Arabie Saoudite, les 6 et 7 Dhul Qada 1426H (7-8 décembre 2005) ;

Se félicitant de l’adoption du Programme d’Action Décennal de l’OCI (PAD) visant à habiliter la Oummah islamique à relever les défis du 21^{ème} siècle ;

Notant que le cadre du Programme d’Action Décennal propose à la Oummah islamique une nouvelle vision prospective qui permettra au monde musulman de relever les défis du 21^{ème} siècle en misant sur la volonté collective et sur l’action islamique commune ;

Soulignant la nécessité de promouvoir le développement durable des Etats membres à travers une politique de protection de l’environnement efficace ;

Considérant la résolution adoptée par la 11^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar, Sénégal, les 13 et 14 mars 2008, sur la mise en œuvre du Programme d’Action Décennal ;

Considérant également la résolution pertinente adoptée par la 35^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Kampala, Ouganda, du 18 au 20 juin 2008 ;

- 1- **SOULIGNE** le rôle primordial du Secrétariat général de l’OCI dans la mise en œuvre du Programme d’Action Décennal et **APPRECIÉ** hautement les progrès déjà accomplis grâce aux démarches engagées par le Secrétariat général de l’OCI et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées qu’il **INVITE** à exercer plus d’efforts concertés pour diligenter l’exécution du PAD; et, dans ce contexte, **REND HOMMAGE** au Secrétaire général de l’OCI pour ses qualités de leader et sa contribution indéniable à la mise en œuvre du programme.
- 2- **APPELLE** les Etats membres à contribuer à la mise en œuvre du Programme d’Action Décennal en lui accordant tout leur appui politique, moral et financier et les **INVITE** en même temps à mettre en place des comités nationaux et à désigner des points focaux pour la mise en œuvre du PAD.
- 3- **INVITE** tous les Etats membres, conformément à la vision et au mandat du PAD, à signer et ratifier les accords et protocoles visant à promouvoir la coopération

entre les Etats membres de l'OCI et l'action islamique commune en vue de mieux préparer la Oummah à faire face efficacement aux défis du 21^{ème} siècle.

- 4- **DECIDE** d'organiser des réunions de bilan à mi-parcours en 2010 pour faire le point sur le processus de mise en œuvre du PAD de l'OCI dans le cadre des sessions ordinaires des Comités islamiques permanents qui sont : le Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC), le Comité permanent de l'OCI pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC), le Comité permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) ; et partant prendre les mesures qui s'imposent en vue d'une exécution effective de ce programme dans les temps impartis.
- 5- **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre à la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 37^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.